

Le mardi, 6 novembre 2012

Par courriel

Me Véronique Dubois
Secrétaire

Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Observations de Solénove Énergie Québec inc. dans le cadre du dossier R-3814-2012

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, Solénove Énergie Québec (SÉQ) désire faire part de ses observations quant au retrait du programme de *Récupération de la chaleur des eaux grises* du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) du Distributeur dans le cadre de la *Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2013-2014* (R-3814-2012) à la Régie de l'énergie et aux intervenants.

Pour justifier le retrait du programme de récupération de la chaleur des eaux grises du PGEÉ 2013, le Distributeur invoque la décision D-2012-024 qui refusait d'autoriser les 6 millions de dollars demandés pour le programme de récupération de la chaleur des eaux grises « *compte tenu de sa non rentabilité et du retard important observé* » (page 5 de la décision).

SÉQ s'explique mal cette volte-face puisque la Régie n'a jamais demandé au Distributeur de retirer ce programme qu'elle avait d'ailleurs approuvé en 2011 et pour lequel la Directrice de la défunte Direction Efficacité énergétique, madame Michèle Labrecque, avait indiqué en audience « *on pense que c'est une mesure qui est intéressante pour notre clientèle et pourquoi on demeure optimiste que ce programme-là va trouver sa place au niveau de la clientèle résidentielle.* »¹

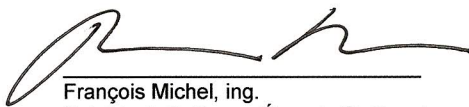
SÉQ avait pourtant soumis à la Régie une demande de révision partielle de la décision D-2012-024 suite à la découverte d'une erreur présumée du Distributeur qui avait pour effet de sous-estimer considérablement les gains unitaires de cette mesure, et par conséquent, la rentabilité du programme pour la société².

Plutôt que de justifier son retard dans le lancement du programme et de corriger l'erreur alléguée par SÉQ qu'elle n'a aucunement réfutée, HQD a préféré « *jeter le bébé avec l'eau du bain* ».

L'an dernier en Ontario, plus de 6 000 systèmes de récupération de chaleur des eaux grises ont été installés dans les nouvelles maisons dotées de chauffe-eau à gaz naturel, soit 20% des nouvelles maisons, et le coût de ceux-ci a été entièrement défrayé par les distributeurs de gaz naturel dans le cadre de leurs programmes d'économie d'énergie. Au total, plus de 15 000 systèmes de récupération de chaleur des eaux grises ont été installés dans les nouvelles maisons à ce jour dans cette province. Cette mesure d'économie d'énergie fait maintenant partie du nouveau Code du bâtiment ontarien. Elle fait aussi partie depuis quelques années déjà du programme fédéral écoÉnergie et des programmes d'économie d'énergie des distributeurs d'énergie un peu partout au pays.

C'est dommage pour les clients d'Hydro-Québec, la société québécoise et l'environnement qui ne pourront bénéficier des économies d'énergie rentables de ce programme.

Cordialement,



François Michel, ing.
Président, Solénove Énergie Québec inc.

¹ Notes sténographiques, R-3776-2011 audiences du 14 décembre 2011, volume 4, page 274.

² R-3792-2012